

61 % des Français sont favorables aux offres vertes : le médiateur fait évoluer son comparateur pour mieux les guider dans leur choix

Une majorité de particuliers interrogés dans le baromètre Energie-Info 2018* se dit favorable aux offres d'électricité d'origine renouvelable, et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a publié le 3 décembre dernier un avis sur les différents types d'offres d'électricité verte. Pour guider les consommateurs dans leur choix, le médiateur national de l'énergie a enrichi son comparateur d'offres d'une nouvelle fonctionnalité, qui présente de manière visuelle l'origine de l'électricité verte. Il encourage les fournisseurs à faire preuve de transparence.

3 Français sur 5 se disent prêts à souscrire à une offre d'électricité verte

61 % des personnes ayant répondu au sondage Energie-Info* réalisé en septembre 2018 se disent favorables à la souscription d'une offre d'électricité verte. Cette tendance progressera dans les années à venir, puisque le taux s'élève à 80 % chez les 18-34 ans. Depuis plusieurs mois, les fournisseurs développent une stratégie marketing autour d'offres d'électricité dites « vertes » afin d'attirer une clientèle encore peu séduite par les offres à prix de marché, 78 % des Français étant titulaires d'un contrat au tarif réglementé.

Des offres vertes proposées par une 20^{aine} de fournisseurs nationaux d'électricité, mais qui ne sont pas toutes équivalentes

L'électricité est dite « verte » si elle est produite à partir de sources renouvelables : éoliennes, panneaux photovoltaïques, centrales hydrauliques... Il existe deux types d'offres d'électricité verte selon une classification établie par l'Ademe :

- les offres, qualifiées par l'Ademe de « *standard* », dans lesquelles le fournisseur s'engage à acquérir des certificats, appelés garanties d'origine : pour chaque kWh vendu, il achète, en parallèle, un certificat émis par un producteur vert. Ces garanties d'origine proviennent majoritairement d'installations hydrauliques déjà amorties en France ou dans d'autres pays d'Europe.
- les offres dans lesquelles le fournisseur achète directement l'électricité verte auprès de producteurs, en plus des garanties d'origines associées. L'Ademe les qualifie de « *premium* ». Ces offres proposent de meilleures conditions de rémunération aux producteurs et contribuent à la pérennisation de leurs installations.

L'électricité qui arrive au domicile d'un consommateur est la même quel que soit le contrat souscrit : il est impossible de dissocier l'électricité d'origine renouvelable dans les câbles électriques. Il convient plutôt de parler d'équivalence.

Les caractéristiques des offres doivent être précisées dans le contrat de fourniture. Le médiateur national de l'énergie a fait le choix de les rendre plus lisibles sur son comparateur en présentant de manière visuelle le pays des garanties d'origine (France ou Europe) et la source de production (hydraulique, éolien...), ainsi que des précisions sur le mode d'achat.

Comment fonctionne le comparateur d'offres du médiateur ?

Tous les fournisseurs, nationaux ou locaux, signent une charte d'adhésion dans laquelle ils s'engagent à enregistrer des informations « complètes, loyales, sincères et de qualité », ainsi qu'à les actualiser. Il y est également précisé qu'il s'agit d'un « environnement sans espace publicitaire ». Les données sont vérifiées par le médiateur.

Le consommateur peut faire des simulations, trier les offres selon les critères qui l'intéressent : prix, % d'électricité verte... Il peut ensuite consulter le détail des offres et trouver les coordonnées du fournisseur choisi pour le contacter. Le comparateur du médiateur est indépendant, il ne fait pas de mise en relation.



Extrait du site energie-info.fr

Pour en savoir plus :

- Accédez au comparateur : comparateur.energie-info.fr
- Lisez la fiche [Qu'est-ce qu'une offre d'électricité verte ?](#)
- Découvrez la vidéo consacrée au sujet



« L'appétence de nos concitoyens pour les offres vertes augmente même si le prix reste le critère de choix déterminant. Nous avons décidé de mettre à la disposition de tous des informations claires et visuelles sur les différentes offres vertes proposées par les fournisseurs car elles ne se valent pas toutes. Il est indispensable de donner à chacun les moyens de faire un choix éclairé et responsable. » **Jean Gaubert, médiateur national de l'énergie**

* 12^{ème} vague du baromètre Energie-Info, réalisée par l'institut Market Audit du 4 au 27 septembre 2018 auprès de 1 501 foyers français.



CONTACTS PRESSE :

- Émilie Pourquery : 01 44 94 66 61 – 06 17 77 11 41 / emilie.pourquery@energie-mediateur.fr
- Caroline Keller : 01 44 94 66 19 – 06 46 74 00 44 / caroline.keller@energie-mediateur.fr

Le médiateur national de l'énergie est une autorité publique indépendante. Il a pour missions légales d'**informer** les consommateurs d'énergie et de **proposer des solutions amiables** aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie. Les particuliers, mais aussi les artisans, les commerçants, les professions libérales, certaines PME (moins de 10 salariés et 2 M€ de CA), les associations, les copropriétés et les collectivités locales peuvent le saisir.

> Pour s'informer : energie-info.fr avec le comparateur d'offres et les fiches pratiques du médiateur ou par téléphone

0 800 112 212 Service & appel gratuits

> Pour suivre l'actualité du médiateur : energie-mediateur.fr   